



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 15 novembre 2018**

RAPPORT 26/2018 AU CONSEIL COMMUNAL

**Prise en considération du postulat de M. Gilles Perfetta
« Plus d'espaces publics »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de la prise en considération du postulat de Monsieur Gilles Perfetta intitulé

PLUS D'ESPACE PUBLICS

s'est réunie le jeudi 18 octobre 2018 à 19h. Composée de :

Mesdames

Moya Marie

Kaeser Danièle, président-rapporteur

Messieurs

Hunziker Randolph

Oguey Eric

Perfetta Giles

Poeira Martins Antonio

Roduit Jean-Marc

La Municipalité était représentée par Monsieur Christen Jérôme

que chacun soit remercié pour sa participation active.

Le postulant motive son intervention par la nécessité de créer plus d'espace pour le bien-vivre des veveysans. Vevey est une ville dense aussi bien au niveau de l'habitat que du parc automobile. La circulation est intense, les voitures sont omniprésentes au détriment des habitants. Une loi fédérale souhaite une densification des villes. Vevey risque d'être encore plus densifiée c'est pourquoi il est impératif de réfléchir à une densification qualitative. Il semble que le ratio entre le nombre d'habitants et les places de parc est très élevé par rapport aux autres villes de cette importance. Le plan directeur en cours de conception doit impérativement en tenir compte. Il souhaite que dans ce cadre, l'on expérimente la diminution de places de parc au profit de nouveaux espaces publics, consacrés aux piétons et à la mobilité douce. Il souhaite des rues plus attractives qui favoriseraient le commerce local, commerce qui vit des moments difficiles en subissant une concurrence avec les grands centres commerciaux et les achats sur internet.

Le Municipal précise qu'il partage les préoccupations du postulat. La commune est très dense c'est pourquoi la question de l'espace public est un enjeu majeur. L'objectif est une densification qualitative. Le concept directeur et le PDCom tendent à apporter une structure et une cohérence d'ensemble à cette trame des espaces publics. Il ne va pas se focaliser sur les places de parc, il a une approche plus générale : éviter les espaces résiduels qui ne sont pas utiles, éviter les espaces privatifs et améliorer les fronts d'immeubles. Les Plans d'aménagements et les divers projets d'espace publics apporteront les éléments nécessaires à la concrétisation des objectifs tout en maintenant les spécificités propres à l'identité de chaque quartier. Les documents révisés deviendront des outils de la démarche en faveur des espaces extérieurs privé et/ou accessibles au public, garants de la qualité

urbaine. Des parkings en ouvrages (Entre-deux-Villes, Gare Nord) seront proposés qui permettront de libérer l'espace public. Des espaces visiteurs en ouvrage sont encouragés dans les projets privés afin d'éviter les places en surface ainsi que les terrasses en pied de façade. La démarche proposée par le postulant est envisagée dans les outils de planification du Concept directeur en étude avec la Commission d'aménagement du territoire.

Plusieurs commissaires font allusion à une expérience qui s'est déroulée à Berne en juillet et août 2018, appelée « Parklet », où plusieurs places de parc dans différents quartiers de la ville ont été transformées en espaces conviviaux (le résultat de cette expérience n'est pas connu des commissaires). Il est aussi fait état d'une étude lausannoise qui prouverait qu'il n'y a pas de lien direct entre le nombre de places de parc et le chiffre d'affaire, et aussi qu'à Vevey et Yverdon le chiffre d'affaire des commerçants est en recul et cela, malgré un grand parking de proximité.

Un commissaire estime que cette préoccupation concerne de nombreuses villes. Il signale que cette idée est partie de San Francisco, de même qu'en Italie, plusieurs villes aménagent leur centre en donnant plus d'espace aux piétons qu'aux voitures. Il a observé que les panneaux lumineux aux entrées de la ville indiquent toujours des places disponibles. Vevey a suffisamment de places de parc.

Un commissaire estime que l'on ne doit pas toujours regarder ailleurs. Vevey bénéficie grandement de toutes les manifestations. Il faut que les touristes qui y viennent puissent trouver des places de parc. Vevey a des problèmes spécifiques, contentons-nous de gérer les nôtres. Ne soyons pas négatifs à tout ce qui se passe à Vevey. N'arrivons pas à cette extrémité de fermer la ville du nord au sud et de ne plus laisser rentrer les voitures et les bus pour laisser la ville aux Veveysans qui se promènent !

Un commissaire pense qu'il n'est pas nécessaire d'aller voir ailleurs. La rue du Léman, fermée à la circulation, est une réussite. En été, il y a des tables dehors, les enfants jouent dans la rue. Il pense que la tendance est à la diminution de la circulation dans les villes au profit d'espaces aménagés.

Un commissaire pense que le postulat est intéressant mais qu'il ne tombe pas très bien aujourd'hui à la veille de la Fête des Vignerons.

Le Municipal précise que l'on ne peut pas ouvrir des chantiers actuellement. Rien ne va se faire avant la Fête des Vignerons. La réflexion est en cours. La réalisation se fera après la Fête.

Un commissaire n'est pas persuadé que créer des petites placettes avec des tables et quelques chaises disséminées dans la ville seraient très attractives. Elles resteront quelques jours et lorsque l'attractivité de la nouveauté aura passé il faudra les enlever. Il pense plus judicieux de favoriser les établissements publics, cafés et commerces et leur permettre de créer des espaces devant leurs établissements et aussi de se concentrer sur des aménagements conviviaux au bord du lac.

Un commissaire constate qu'actuellement les quartiers proches de la vieille ville sont défigurés. Ils ont vu leurs rues transformées en parkings. Il estime que le postulat arrive trop tôt. Il ne faut pas décourager les gens qui viennent à Vevey faire des courses. Vevey a toujours eu une vocation commerciale. Si il faut encourager les transports publics il faut aussi des parcs, tout le monde ne peut pas se déplacer en transports publics. Réalisons des parkings souterrains proche du Centre et réalisons ensuite des aménagements en surfaces sans voiture.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est **par quatre voix pour et trois voix contre** que la commission vous propose de prendre la décision suivante :

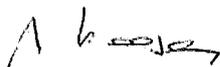
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le postulat de Monsieur Gilles Perfetta intitulé « Plus d'espace publics »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. de prendre en considération le postulat de Monsieur Gilles Perfetta intitulé « Plus d'espace publics » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

Au nom de la commission



Danièle Kaeser, président rapporteur

